

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025, DU 16 JANVIER AU 22 FEVRIER EN PARTENARIAT AVEC *LA POSTE*



Pour la 2nde année et afin d'optimiser le Recensement, la Ville de Vichy a conventionné avec La Poste pour lui confier les opérations de collecte des données du recensement. Ce sont des agents de La Poste, avec une bonne connaissance de la commune et des habitants, qui se présenteront au domicile des Vichyssois à partir du 16 janvier.

Depuis 2004, le recensement est organisé en campagnes annuelles, réalisées par les communes et coordonnées et contrôlées par l'INSEE. À Vichy, la collecte se déroule chaque année auprès de **8 % de la population de la commune**.

Les foyers concernés, seront prévenus à partir du 5 janvier par **un courrier** déposé dans leur boîte aux lettres, et recevront ensuite, **entre le 16 janvier et le 22 février 2025, la visite d'un des agents recenseurs**.

Après un bon retour sur la campagne 2024, **la Ville a souhaité conventionner à nouveau avec La Poste pour les opérations de collecte**. La Poste met ainsi à disposition des **agents recenseurs volontaires, possédant une très bonne connaissance du secteur et de ses habitants**.

Cette année encore, ce seront sans doute des visages familiers que les personnes concernées par le recensement verront se présenter à eux, ce qui facilitera l'enquête de recensement.



☛ **Les 7 agents sont dotés de carte professionnelle avec photo qu'ils devront présenter lors de leur visite**

La Ville de Vichy conserve, pour sa part, la gestion des recueils de données et l'organisation de la collecte

Participer au recensement est important et obligatoire. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires en ligne ou fournis par les agents recenseurs

Infos pratiques

LE RETOUR DES QUESTIONNAIRES DEVRA SE FAIRE PRIORITAIREMENT PAR INTERNET sur le site <https://le-recensement-et-moi.fr> en utilisant les codes d'accès personnels remis par l'agent recenseur.



Les personnes souvent absentes de leur domicile et ne disposant pas d'un accès à internet, pourront confier leurs questionnaires papiers remplis, sous enveloppe, à un voisin également concerné par le recensement, qui les remettra à leur agent recenseur, ou les retourner directement en mairie, au Service Population.

☛ **Pour tout renseignement complémentaire,
s'adresser au SERVICE POPULATION
Mairie de Vichy Place de l'Hôtel de Ville - tel 04.70.30.17.21**

CONTACT PRESSE
Marie-Bénédicte REYNARD
04 70 30 55 12 – 06 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr